

Le Motu Proprio dans le diocèse de Chicoutimi (Canada)

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [En Une](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 22 février 2015

Notre confrère [Paix liturgique](#) avait relayé en 2008 la situation de blocage de l'application du *Motu Proprio Summorum Pontificum* dans le diocèse de Chicoutimi. Le diocèse de Chicoutimi est situé à 200 km environ au nord de la ville Québec dans la province de Québec (Canada).



Canada : Un évêque s'oppose au Motu Proprio

Résumé : L'évêque de Chicoutimi, Mgr André Rivest, s'oppose à la messe tridentine et n'appliquera pas le Motu Proprio Summorum Pontificum dans son diocèse, et ce

malgré la demande adressée par 130 fidèles au curé de la paroisse du Sacré-Cœur... L'évêque de Chicoutimi, Mgr André Rivest, s'oppose à la messe tridentine et n'appliquera pas le Motu Proprio Summorum Pontificum dans son diocèse, et ce malgré la demande adressée par 130 fidèles au curé de la paroisse du Sacré-Cœur, Mgr Jean-Roch Gaudin. Ce dernier expose dans sa feuille paroissiale les bonnes raisons (ou les mauvais prétextes) de ne pas appliquer le Motu Proprio. [...]

" Après avoir consulté mon équipe pastorale, je suis totalement en accord avec la position de Mgr Rivest qui m'a demandé de vous faire part de sa décision. Je n'autorise donc pas la célébration de la messe sous sa "forme extraordinaire" dans la paroisse Sacré-Cœur », tout en renvoyant " les personnes qui désirent avoir une telle messe " à une église de la ville de Québec, à 200 km de Chicoutimi.

Et pour couper court à toute tentative de recours auprès de la Commission Ecclesia Dei , comme le prévoit le Motu Proprio, Mgr Gaudin répond par avance :

" Ce n'est pas le Pape qui est le premier responsable pastoral et de la liturgie du diocèse, mais l'évêque. Et les Papes ont l'habitude de respecter cette responsabilité, à moins de raisons très très très graves. Le Pape n'interviendra sûrement pas sur ce dossier et n'obligera sûrement pas notre évêque à offrir une messe tridentine dans le diocèse. Il lui demandera seulement des informations supplémentaires et il le respectera dans sa décision. L'évêque aura perdu du temps inutilement".

Malgré plusieurs tentatives auprès du diocèse et du Saint-Siège, aucune Messe n'a pu être célébrée en application du Motu Proprio à ce jour !

Dimanche 15 février, l'abbé Roy, *Fraternité Saint-Pie X*, a **célébré une messe dans un hôtel de Saguenay répondant à la demande d'une association de fidèles**, qui souhaitent la célébration régulière de la messe et des sacrements. L'abbé Roy a confirmé que la FSSPX pourrait un jour ou l'autre s'établir dans ce diocèse "*Nous reviendrons. On a comme projet de s'établir ici, mais présentement la communauté n'est pas assez nombreuse*".

De son côté, Mgr Rivest s'est insurgé contre cette célébration qui constitue selon lui une provocation et un retour en arrière.

Voir les articles du [Journal de Montréal](#) ou sur [La Presse](#)